

Cfdt:

NOUVEL ACCORD !

LA DIRECTION NE VOUS DIT PAS TOUT
TRAID-UNION NE SAIT PAS TOUT
LA CFDT ÉCLAIRE TOUT !

PIÈGE #12

LA DIRECTION ET LE SYNDICAT MAISON PARTICIPENT À L'INFLATION BAISSE PROGRAMMÉE DE LA PRIME VACANCES...

... OU L'ART DE REPRENDRE D'UNE MAIN CE QUE L'ON DONNE DE L'AUTRE !

Les jours placés sur le Compte Épargne Temps (CET) diminueront le montant de la prime vacances. Si tous les salariés placent 5 jours dans le CET, la **CFDT** estime une baisse de la prime vacance entre 15 et 20% !



Au passage, la **CFDT** vous propose un petit exercice :

L'accord stipule que le CET peut être alimenté avec les jours d'ancienneté. Lors de la pause des congés, ce sont les jours d'ancienneté qui sont décomptés en premier.

Combien de jours d'ancienneté un salarié peut-il verser dans son CET pendant la période d'alimentation du 1^{er} avril au 31 mai, sachant qu'il doit avoir 6 jours de congés au 31 décembre ?

Réponse : 0 jour !

La **CFDT** dénonce un CET bricolé à l'arrache et demande une négociation dédiée hors accord Temps de Travail ! Si la direction avait été loyale et pris le temps de négocier un vrai accord CET, et si certains ne signaient pas plus vite que leur ombre, ces effets de bord auraient pu être évités !

Raison supplémentaire de regretter cet accord, signé par certains alors même que le rapport de force n'a jamais été aussi favorable aux salariés !

#Pensez-y pour voter en 2023 !

